

PROJET DE COMMUNIQUÉ
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES JUGES (IAWJ)
CONFÉRENCE RÉGIONALE AFRICAINE 2026
ABUJA, NIGÉRIA
DU 8 AU 12 JUIN 2026
PRÉAMBULE

La Conférence régionale africaine 2026 de l'Association internationale des femmes juges (IAWJ) s'est tenue à Abuja, Territoire de la Capitale Fédérale du Nigéria, sous l'égide de l'Association nationale des femmes juges du Nigéria (NAWJN), autour du thème : « Promouvoir l'excellence dans l'administration de la justice ». Elle a réuni des femmes juges ainsi que d'éminentes personnalités du monde juridique provenant de toute l'Afrique et d'ailleurs.

Au cours de cette conférence, les participantes ont rappelé le mandat fondamental du pouvoir judiciaire consistant à faire respecter l'État de droit, protéger les personnes vulnérables et rendre la justice sans crainte, faveur, affection ni malveillance. Elles ont reconnu les progrès accomplis par les femmes au sein des systèmes judiciaires africains tout en constatant la persistance d'écarts de représentation aux niveaux supérieurs de direction. Elles ont également reconnu le rôle transformateur de la technologie ainsi que la nécessité de concilier l'innovation avec la dimension humaine de l'acte de juger, tout en réaffirmant le rôle stratégique de l'IAWJ dans la diplomatie judiciaire, le mentorat et la collaboration transfrontalière.

Les participantes ont souligné que l'excellence dans l'administration de la justice devait être appréciée à travers la qualité du raisonnement judiciaire, l'intégrité, l'équité et la protection des personnes vulnérables, et non uniquement au regard du volume des affaires traitées ou de la rapidité de leur règlement. Elles ont insisté sur le fait que les magistrats et juges doivent respecter les normes les plus élevées de compétence, de responsabilité et d'éthique afin de préserver la confiance du public, rappelant que l'autorité et la pertinence du pouvoir judiciaire reposent davantage sur la confiance morale et publique que sur la force ou les ressources financières. Elles ont également affirmé que l'intégrité, la qualité du raisonnement, l'équité et la protection des personnes vulnérables doivent demeurer les principaux critères d'évaluation de la performance judiciaire.

La conférence a observé que la diversité des genres au sein de la magistrature est essentielle à la légitimité institutionnelle, à l'enrichissement des perspectives jurisprudentielles et à la tolérance zéro à l'égard des préjugés inconscients. Elle a relevé que des réformes structurelles délibérées demeurent nécessaires pour combler les écarts persistants de représentation des femmes, particulièrement aux postes supérieurs de direction dans les systèmes judiciaires africains. À cet égard, l'IAWJ a réaffirmé son engagement en faveur de l'égalité des genres, du renforcement des capacités judiciaires et de l'élargissement des opportunités offertes aux femmes dans le secteur de la justice. Elle s'est engagée à promouvoir des réformes structurelles, des politiques et des plans de succession destinés à réduire les écarts de leadership entre les sexes et à garantir une représentation égale des femmes à tous les niveaux de la prise de décision judiciaire. L'Association a également décidé de demander à toutes les associations nationales affiliées en Afrique de mettre en place des programmes de mentorat destinés aux jeunes femmes juristes, aux futures magistrates et à celles déjà en fonction.

Les discussions ont également porté sur l'utilisation de la technologie dans l'administration de la justice. Il a été affirmé que la technologie doit servir à moderniser les tribunaux, à réduire les charges administratives et à élargir l'accès à la justice sans créer de nouvelles barrières numériques. Les juges ont été encouragés à utiliser l'intelligence artificielle tout en préservant le rôle irremplaçable de l'intelligence humaine, du discernement, de l'empathie et du jugement moral dans la fonction juridictionnelle, et à éviter toute dépendance excessive aux outils numériques au détriment de la justice. Une gestion efficace des dossiers, une planification adéquate, une programmation judicieuse et un système efficace d'attribution des affaires ont été reconnus comme des facteurs essentiels pour améliorer la productivité, réduire l'encombrement des tribunaux et favoriser une justice rendue dans des délais raisonnables. Les participantes ont également insisté sur la nécessité pour les juges de vérifier les résultats générés par l'intelligence artificielle et d'éviter une confiance excessive dans les technologies émergentes.

La conférence a affirmé que le perfectionnement professionnel continu constitue une obligation indispensable pour tous les magistrats et juges compte tenu de l'évolution constante du droit, de la société et de la technologie. Les juges expérimentés et les responsables judiciaires ont été encouragés à encadrer, soutenir et guider activement la prochaine génération de femmes juristes à travers des initiatives telles que la Conférence régionale africaine de l'IAWJ.

Reconnaissant l'IAWJ comme un instrument essentiel de diplomatie judiciaire favorisant les échanges entre pairs, le partage des meilleures pratiques et le

renforcement des institutions judiciaires en Afrique et dans le monde, la conférence a décidé de renforcer l'Association comme plateforme d'échange, de promouvoir le dialogue transfrontalier sur des défis communs tels que la gestion des affaires, l'éthique et la protection des droits humains, et d'institutionnaliser des réformes permettant aux systèmes judiciaires africains de répondre aux réalités socio-économiques propres au continent, d'élargir l'accès à la justice et de contribuer à l'édification des nations.

Les participantes ont également souligné la nécessité de veiller au strict respect des cadres réglementaires et législatifs régissant l'administration judiciaire et les prestations de retraite afin de préserver l'État de droit et l'intégrité institutionnelle.

S'agissant du bien-être des magistrats et juges, la conférence a insisté sur l'importance du maintien d'un équilibre sain entre les responsabilités professionnelles et la vie personnelle comme condition essentielle à un service judiciaire efficace. Les magistrats et juges ont été encouragés à accorder une attention particulière à leur bien-être physique, émotionnel et mental au moyen de soins personnels réguliers, de bilans médicaux périodiques et du respect des conseils médicaux appropriés. Ils ont également été invités à se réserver du temps, à fixer des limites saines, à éviter les charges émotionnelles inutiles et à développer de solides réseaux de soutien, notamment par la foi, la famille, les collègues, les amis et les réseaux professionnels. La conférence a reconnu que le bien-être est une démarche positive qui contribue à une vie longue et saine et qu'un état optimal de bien-être peut être atteint grâce à un effort conscient et volontaire.

La question du mentorat a également occupé une place importante dans les délibérations. Reconnaissant que les juges sont naturellement des mentors, la conférence a souligné la nécessité d'un mentorat durable afin de préserver les normes professionnelles, l'intégrité de la magistrature et la réputation de l'Association. Il a été affirmé que le futur juge africain doit être une personne d'un caractère exceptionnel, d'une intégrité inébranlable et d'un engagement sans faille envers la justice. Les participantes ont insisté sur le fait que la solidarité entre les femmes juges est essentielle, car lorsqu'une femme juge tombe, toutes les femmes juges en subissent les conséquences. Les jeunes femmes et celles qui aspirent à une carrière juridique ont été encouragées à nourrir de grandes ambitions et à ne pas laisser les circonstances, les attentes sociales ou les obstacles institutionnels limiter leurs aspirations, la conférence réaffirmant que la magistrature est à leur portée.

Enfin, la conférence a réaffirmé le rôle du pouvoir judiciaire comme catalyseur du changement social, interprétant et appliquant le droit de manière à promouvoir

l'équité et à garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes, en particulier des femmes, des enfants et des groupes vulnérables. Les décisions judiciaires devraient non seulement résoudre les différends, mais aussi façonner une jurisprudence capable d'éliminer les barrières systémiques, les normes discriminatoires et les pratiques incompatibles avec les valeurs constitutionnelles. Les participantes ont réaffirmé que le pouvoir judiciaire demeure le grand égalisateur entre les personnes vulnérables et les puissants au sein de la société.

Dans un esprit de fraternité et de camaraderie, la conférence a également décidé que la longue rivalité amicale concernant la supériorité du riz jollof ghanéen ou nigérian demeurera sans résolution.

Le présent communiqué a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale de la Conférence régionale africaine 2026 de l'IAWJ à Abuja, Nigéria.